



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données d'Actalians (Opcas des Professions Libérales, des établissements de l'Hospitalisation privée et de l'Enseignement privé). Il propose une photographie comparative des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue au niveau de chaque branche professionnelle, du secteur et de l'OMPL.



### TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION ASSEZ ÉLEVÉ

Au sein du secteur, plus d'un salarié sur cinq est parti au moins une fois en formation en 2016.

Cette proportion est similaire à celle observée pour l'ensemble de l'OMPL.

Une part très importante d'entreprises a envoyé au moins un salarié en formation.

Par rapport à l'ensemble de l'OMPL, les entreprises du secteur sont tout autant formatrices.

Le plan de formation est le principal dispositif mobilisé.

La professionnalisation est modérément utilisée.

### Deux changements interviennent à partir de 2016 :

- les données collectées par Actalians ne couvrent plus les DOM. Les volumes sont donc un peu moins importants que ceux figurant dans les éditions précédentes du baromètre ;
- afin de mieux rendre compte des pratiques, les taux de formation sont calculés sur une base annuelle et non-plus trisannuelle. En conséquence, ils sont moins élevés.

### Nombre d'entreprises cotisant à Actalians et de salariés<sup>1</sup>

| Nombre d'entreprises | 7 184  | 659   | 508   | 1 188 | 9 539  | 107 488 |
|----------------------|--------|-------|-------|-------|--------|---------|
| Effectif (ETP)       | 27 779 | 2 097 | 4 648 | 9 826 | 44 350 | 394 714 |

### Taux d'accès à la formation

| Branches professionnelles | Taux d'accès des salariés à la formation |        |         |        | Taux d'entreprises formatrices |         |         |        |
|---------------------------|--|--------|---------|--------|--------------------------------|---------|---------|--------|
|                           | Cpro                                     | Ppro   | Plan    | Autre  | Cpro                           | Ppro    | Plan    | Autre  |
|                           | 0,35 %                                   | 0,39 % | 15,39 % | 0,67 % | 1,59 %                         | 1,81 %  | 24,78 % | 2,76 % |
|                           | 1,37 %                                   | 0,07 % | 19,71 % | 0,99 % | 5,46 %                         | 0,30 %  | 28,53 % | 3,49 % |
|                           | 0,25 %                                   | 1,95 % | 38,81 % | 1,07 % | 2,36 %                         | 15,94 % | 77,76 % | 2,17 % |
|                           | 0,37 %                                   | 0,37 % | 28,92 % | 0,36 % | 3,11 %                         | 2,10 %  | 48,32 % | 2,78 % |
|                           | 0,40 %                                   | 0,53 % | 20,73 % | 0,66 % | 2,09 %                         | 2,50 %  | 30,79 % | 2,78 % |
| <b>Ompl</b>               | 1,07 %                                   | 0,57 % | 18,30 % | 0,46 % | 3,59 %                         | 1,95 %  | 21,52 % | 1,33 % |

Cpro : contrat de professionnalisation

Ppro : période de professionnalisation

1. Hors DOM.

### Secteur cadre de vie-technique

#### Branches professionnelles

Entreprises d'architecture

Entreprises d'économistes de la construction

Entreprises d'experts en automobile

Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers

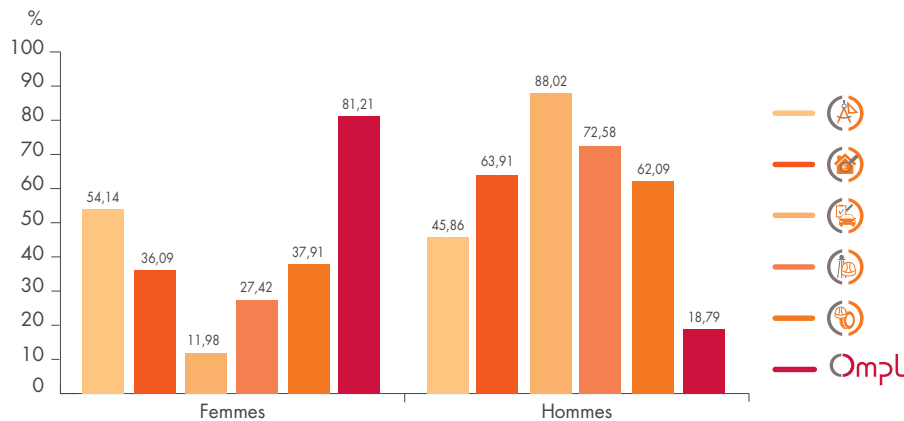


### ACCÈS À LA FORMATION INÉGAL SELON LE GENRE

Dans le secteur, 38 % des salariés formés sont des femmes.

Cette proportion est inférieure à celle qu'elles détiennent dans l'ensemble des salariés du secteur (51 %).

### Répartition des stagiaires par genre

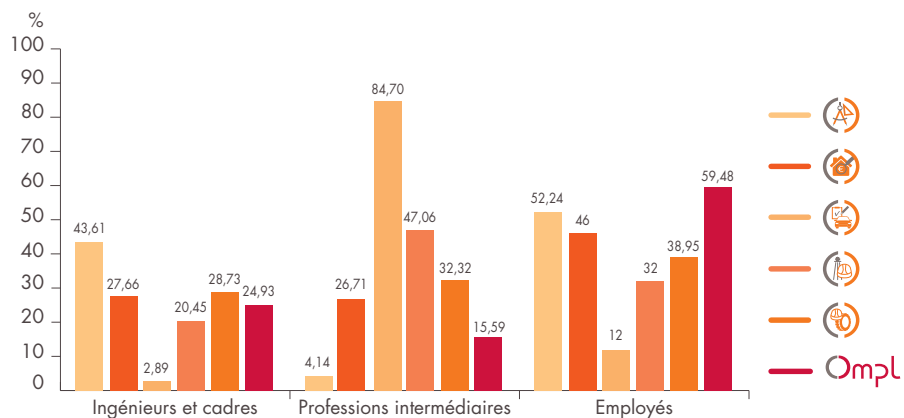


### ACCÈS DIFFÉRENCIÉ SELON LA CATÉGORIE SOCIALE

Les employés sont surreprésentés parmi les stagiaires (39 % des formés et 25 % des salariés).

En revanche, les autres catégories sociales bénéficient d'un moindre accès à la formation professionnelle.

### Répartition des stagiaires par catégorie sociale

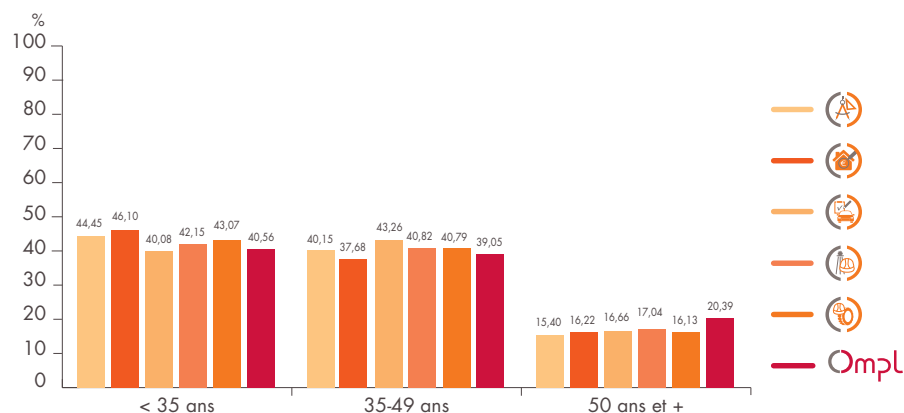


### ACCÈS INÉGAL SELON LA CLASSE D'ÂGE

Les salariés de moins de 35 ans sont proportionnellement moins nombreux parmi les stagiaires :

43 % des formés contre 46 % des salariés. Les autres salariés sont dans une situation plus favorable.

### Répartition des stagiaires par tranche d'âge



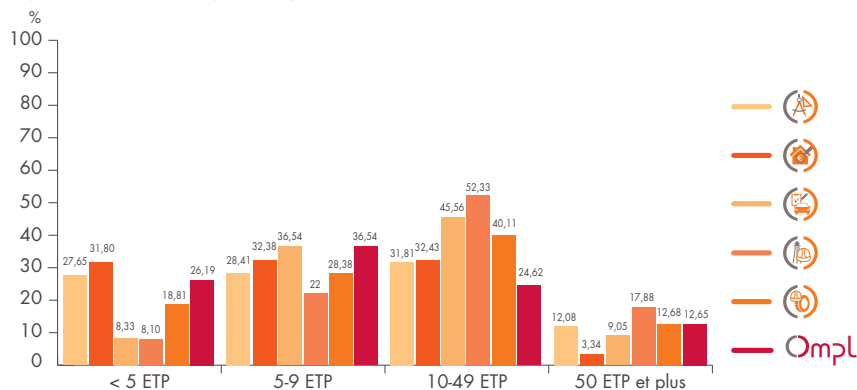


### ACCÈS INÉGAL À LA FORMATION SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE

Les salariés de TPE (moins de 9 salariés) sont sous-représentés parmi les stagiaires : 47 % des stagiaires alors que ces entreprises emploient 59 % des salariés du secteur.

En revanche, les entreprises de 10 salariés et plus regroupent 53 % des stagiaires contre 41 % des salariés.

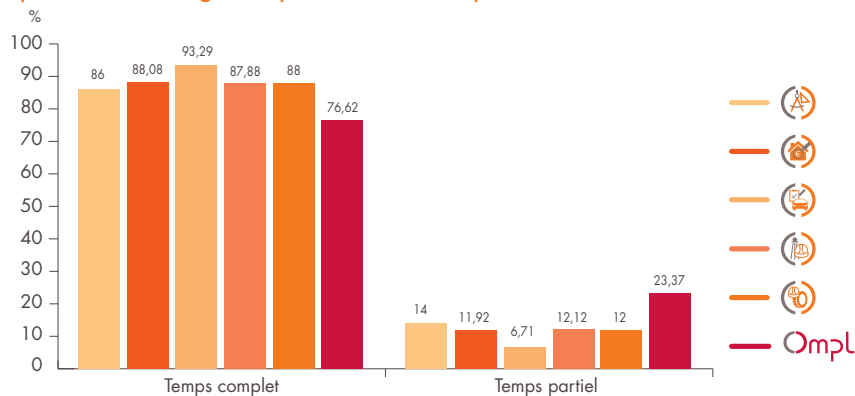
### Répartition des stagiaires par tranche d'ETP



### ACCÈS PEU DIFFÉRENT SELON LA DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL

Les salariés à temps partiel se forment proportionnellement un peu moins que ceux à temps complet : ils représentent 12 % des stagiaires contre 16 % des salariés du secteur.

### Répartition des stagiaires par durée du temps de travail



### SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux d'accès au plan de formation varie fortement d'une région à l'autre. Il est maximal pour la Nouvelle-Aquitaine (26 %). Le taux le plus bas est atteint pour la Corse (13 %).

### Taux d'accès des salariés à la formation par région

| Régions                    | Cpro   | Ppro   | Plan    | Autre  |
|----------------------------|--------|--------|---------|--------|
| Auvergne-Rhône-Alpes       | 0,47 % | 0,42 % | 23,13 % | 0,70 % |
| Bourgogne-Franche-Comté    | 0,12 % | 0,44 % | 21,27 % | 0,06 % |
| Bretagne                   | 0,60 % | 0,43 % | 20,62 % | 0,63 % |
| Centre-Val de Loire        | 0,32 % | 0,38 % | 17 %    | 0,32 % |
| Corse                      | 0 %    | 0,38 % | 13,21 % | 0 %    |
| Grand Est                  | 0,14 % | 0,59 % | 21,56 % | 0,51 % |
| Hauts-de-France            | 0,20 % | 0,59 % | 17,57 % | 0,22 % |
| Île-de-France              | 0,50 % | 0,54 % | 18,01 % | 0,91 % |
| Normandie                  | 0,26 % | 0,48 % | 24,14 % | 0,44 % |
| Nouvelle-Aquitaine         | 0,57 % | 0,55 % | 25,64 % | 0,51 % |
| Occitanie                  | 0,18 % | 0,77 % | 20,62 % | 0,61 % |
| Pays de la Loire           | 0,43 % | 0,29 % | 21,67 % | 0,72 % |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | 0,35 % | 0,70 % | 21,77 % | 0,86 % |
| Ensemble                   | 0,40 % | 0,53 % | 20,73 % | 0,66 % |